

CPS FMH – documentation technique des certificats

La CPS FMH est compatible avec 3 types de certificats:

1. Le certificat personnel avancé selon la norme X.509v3 pour la signature et l'encryptage de courriels et de documents.
2. le certificat personnel qualifié selon la norme X.509v3 répondant aux directives de la loi fédérale sur la signature électronique (SCSE) pour la validité juridique de la signature électronique.
3. le certificat avec vérification sur carte selon la norme eCH-0064 pour la collaboration avec la future carte d'assuré électronique.

La CPS FMH sera dans un premier temps livrée avec le certificat personnel avancé selon la norme X.509v3 pour la signature et l'encryptage de courriels et de documents.

Ce certificat utilise les certificats d'attribut suivants:

Attribut	Abrév.	Objectif	Exemple
surname	SN	Nom du titulaire de la carte	von Hohenheim
givenName	G	Prénom(s) du titulaire de la carte	Theophrast
countryName	C	Code du pays	CH
emailAddress	E	Adresse électronique	Th.vonHohenheim@fmh.ch
organizationName	O	Nom de l'organisation éditrice	Swiss Medical Association FMH
organizationalUnitName	OU	Désignation du certificat	Swiss Health Professional Card
organizationalUnitName	OU	Identification claire du titulaire de la carte (GLN du médecin, si existant)	7601000743770
organizationalUnitName	OU	Adhésion à une organisation professionnelle	Member of Swiss Medical Association FMH
title	T	Groupe professionnel	Physician ou Authorized Staff
commonName	CN	La nom du certificat est composé des attributs title, surname, givenName	Physician Theophrast von Hohenheim

Informations juridiques

La FMH se réserve expressément le droit de modifier à tout moment les spécifications techniques. Elle ne saurait être tenue responsable des dommages matériels ou immatériels qui pourraient être causés par toute modification de la spécification technique ou par l'utilisation ou la non-utilisation des informations publiées

© Copyright FMH 2009